



Mairie de
SAINT-JEAN
DE-BELLEVILLE
Savoie

COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2015

Présents : Donatienne THOMAS, Francis PEISEY, Agnès ANDRE, Carine OLIVIER, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Laurent DUNAND, Dominique DUNAND, Christophe ROUX-MOLLARD, Guillaume BORDEAU, Estelle LIBRERO et Michel BORNAND

Excusés : Olivier REILLER et Jean BOURCET

PROROGATION DU DELAI DE DEPOT DE L'AD' AP POUR LA MISE EN CONFORMITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle la délibération n°2015/04/09/002 du 4 septembre 2015 relative au dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad 'AP) pour la mise en conformité des bâtiments, propriétés de la commune.

Elle précise qu'au vu des divers établissements recevant du public et de leur spécificité, le cabinet d'étude Bureau Veritas est dans l'impossibilité de livrer le diagnostic dans les délais impartis, soit le 26 septembre 2015.

Elle informe le conseil municipal avoir déjà sollicité Monsieur le Préfet de la Savoie afin d'obtenir un délai de prorogation de dépôt de l'Ad'AP. Elle précise que cette prorogation nécessite l'autorisation du conseil municipal.

Ouïe l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire a demandé une prorogation jusqu'au 15 décembre 2015 pour le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune.

Le Maire,

Donatienne THOMAS.

